

Inscrite à l'ordre du jour, la résiliation anticipée de la convention d'exploitation du Palais des Expos à partir de 2017 n'a pas manqué d'animer les débats du conseil communal du 21 novembre, présidé par le bourgmestre P. Magnette.

Mais place, tout d'abord, aux interventions et questions d'actualité. Et une première, de Sophie Merckx (PTB), au sujet du service voirie. Une réorganisation est-elle en vue et quelles en seraient les conséquences? Les précisions de l'échevin Eric Goffart.

Se félicitant du travail réalisé par ce service, qui a abouti dit-il à une amélioration de l'état du réseau notamment (en témoigne la baisse du nombre de dossiers d'indemnisation), Eric Goffart a indiqué qu'en l'espèce, le travail était en cours. En collaboration avec l'Administration, nous *proposerons une réforme qui respecte l'ensemble des procédures qui sont applicables en la matière; une réforme qui puisse s'inscrire dans une meilleure prise en charge de notre personnel et en particulier au sein des différents secteurs. Pour qu'elle se passe bien, elle doit se faire dans la concertation et le dialogue* » a conclu l'édile, tout en soulignant qu'elle n'aurait de toute façon pas d'incidence sur la garde hivernale.

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et on sait que cette période est particulièrement propice à la consommation d'alcool. Mais quelles mesures peuvent-elles être prises par la Ville en matière de prévention? « *Si les contrôles d'alcoolémie sur les routes sont nécessaires et importants, il est tout aussi indispensable de mettre en place et de soutenir les initiatives qui incitent à réduire la consommation d'alcool dans les périodes et les lieux de fête* » indiqua en substance X. Desgain (Ecolo).

En l'absence de son collègue Mohamed Fekrioui, en déplacement à l'étranger, l'échevin Eric Goffart a tout d'abord informé que la Ville entendait relayer la campagne menée dans ce cadre par l'Agence wallonne pour la Sécurité routière « Rien bu, merci Bob » mais aussi que la police locale procédait quotidiennement à des contrôles alcool et drogue au volant. A la grande satisfaction de X. Desgain, et histoire de montrer l'exemple, il a aussi promis que la ville veillerait à valoriser les boissons sans alcool lors d'événements gérés par le service du Protocole.

Quant à l'échevine Julie Patte, elle a indiqué qu'à l'occasion du week-end anniversaire des 350 de Charleroi en septembre dernier, une expérience avait été menée avec le concours du TEC Charleroi afin de ramener les fêtards à bon port comme l'avait suggéré Monsieur Desgain pour les fêtes de Wallonie. « *L'évaluation est assez positive au niveau de la société de transports en commun; ils sont d'accord pour la réitérer* », dit-elle. Sans doute, étant donné le coût, précisa l'édile, « *lors d'événements d'ampleur et sur une temporalité réduite* ».

Accessibilité de la caserne des pompiers: bientôt l'aboutissement? Véronique Salvi interpelle à propos du nouveau QG des hommes du feu qui n'est pas sans occasionner, quelques nuisances aux riverains de la rue de la Tombe (mais pas seulement), à Marcinelle, que l'aménagement de la bretelle de sortie de l'A503 pourrait justement résoudre.

Eh bien bonne nouvelle: « *Le charroi pompiers a reçu l'autorisation, pour les départs, d'un accès direct à l'autoroute, exception faite pour les incendies qui se déclareraient dans le voisinage immédiat de la caserne* » a informé l'échevine Déléguée, F. Daspremont.

Dès lors, *« seuls les véhicules « retour » empruntent, en respectant les régimes de vitesse et sans appui sonore, les voiries communales habitées. La charge de trafic de la rue de la Tombe, de l'avenue de la Villa Romaine ainsi que de la rue des Closières n'est pas du tout à saturation. Un aménagement plus pérenne est par ailleurs actuellement à l'étude et sous la responsabilité de la Zone de secours nouvellement créée »*. Vers laquelle V. Salvi a été invitée à s'adresser pour les points de détail...

Voilà pour l'aspect mobilité. Pour le reste, *des instructions ont été données afin, d'une part, de baisser, en journée, le volume des parlophones placés à l'extérieur du bâtiment et, d'autre part, de ne plus utiliser ces mêmes parlophones externes entre 22h et 06h du matin (sauf urgence)*. *« Grâce à ces mesures, depuis quelques temps, les plaintes ont cessé »*, conclut F. Daspremont.

Enfin, Mme Daspremont a rappelé que la zone de secours étant maintenant une entité juridique distincte de la Ville, disposant de son propre collège et de son propre conseil, et qu'il fallait interroger le Président de zone pour obtenir davantage de détails sur les dossiers la concernant.

Quant à X. Desgain, il a suggéré qu'aux différents accès du carrefour de la rue des Hiercheuses, on signale aux automobilistes (qui ne s'y attendent pas forcément), que des camions de pompiers (prioritaires) sont susceptibles de le traverser. *« Je pense que c'est important que les usagers puissent en être avisés via une signalisation spécifique »*. Côté sécurité toujours, il a plaidé dans le même temps pour que l'éclairage, défaillant depuis plus six semaines, soit rétabli sur cette même rue des Hiercheuses. Sinon, dit-il, je reconnais qu'il y a une amélioration de la situation.

On reste avec le même conseiller pour une question relative à la Politique des Grandes Villes (PGV).

Ainsi qu'il l'a rappelé, celle-ci permet de financer une diversité d'actions sur le territoire de la ville de Charleroi. *« Cette politique, initiée par le gouvernement fédéral et largement régionalisée depuis vise un triple objectif: renforcer la cohésion sociale des quartiers en difficulté, contribuer à la réduction de l'empreinte écologique des villes et, enfin, de soutenir le rayonnement et l'interconnexion des villes »*.

A-t-on pris des mesures pour que les actions les plus efficaces se poursuivent et puissent être amplifiées?

Depuis sa mise en place la PGV a visé, principalement, l'amélioration de la convivialité urbaine via un travail au sein des quartiers « sensibles ainsi que l'a précisé l'échevin Serge Beghin (cf les rapports d'activités approuvés et disponibles dans les bureaux de la coordination générale).

En 2015, a ajouté l'édile, l'essentiel de la PGV a été régionalisé et le cadre de la politique de la ville a été adopté en novembre de la même année par le Gouvernement wallon. *« C'est sur cette base qu'une note d'orientation a été adoptée et présentée par le Collège communal dernièrement »*. Que dit-elle?

En gros, que, désormais, la PGV, ainsi que l'a précisé le bourgmestre P. Maignette, va se fixer sur un axe « accompagnement social » et un axe « développement urbain. L'ensemble des dispositifs existants fera donc l'objet d'une remise à plat. *« Au passage, celle-ci a été refinancée; non seulement nous continuerons à percevoir ce que nous percevions auparavant, mais nous recevrons à peu près 700.000€ supplémentaires, soit*

un total de 3,3 millions d'euros qui sera divisé en deux enveloppes identiques ».

Le Bourgmestre a encore expliqué que l'axe « développement urbain » sera géré par une cellule qui prendra la forme d'une Régie communale autonome (pour une question de facilité de gestion). Une fois mise en place (fin 2017) elle sera chargée notamment d'œuvrer à la requalification de quartiers/parties du territoire sur base de périmètres d'action arrêtés par le Collège ou le Conseil. Sa mission principale? Une démarche de type "promotion foncière et immobilière", et une démarche de marketing urbain. Pour l'heure auraient déjà été retenus dans ce cadre, pour le district Centre, la zone Vauban; pour le district nord: Gosselies (zone ZIP/Place des Martyrs); pour le district Est: Gilly 4 Bras. Les deux restants seront choisis par les Conseils de participation lorsqu'ils auront été installés dans les districts Sud et Ouest.

A propos du volet social, X. Desgain *espère que le travail mené par la MPA pourra être poursuivi*. A propos du volet « développement urbain, il plaide pour que les moyens soient, dans cette optique, concentrés, quartier par quartier, afin qu'on puisse voir les résultats concrets dans un laps de temps assez rapide.

Sofie Merckx ajoute que 1,6 million d'€ pour l'accompagnement social *est vraiment nécessaire dans une ville comme Charleroi où il n'y a que six éducateurs de rues »*; elle ajoute que cela ne résoudra pas le problème des logements vides rénovés justement avec l'argent de la PGV, considérant le prix des loyers excessif, le Bourgmestre rappelant l'existence de collaborations avec la Sambrienne pour les locations, et que dans le cas présent, on est dans une optique d'acquisition .

Le 9 mars 2017, Rive Gauche devrait ouvrir ses portes aux chalands. Et la mobilité dans tout ça? Ainsi que l'a rappelé Antoine Tanzilli (cdH), *« mobilité et communication iront de pair au moment de l'ouverture du centre commercial et seront les facteurs d'une implantation réussie ou non du projet »*.

« C'est en effet important, admis P. Magonette. « Je vous rappelle que le 1er choix qui avait été fait c'était de privilégier un centre commercial en centre-ville ». Pour plusieurs raisons, dit-il. D'abord, parce qu'en centre-ville, un très grand nombre de clients peuvent y venir à pied; deuxièmement, le centre-ville est tout petit et extrêmement bien desservi en transports en commun (une gare de train, six stations de métro, sans doute à l'avenir un bus à HNS sur le bd Tirou- X. Desgain a rappelé l'urgence de cet outil-, un City Bus - le TEC y est favorable,...).

Enfin, le centre-ville est particulièrement bien doté en places de parking, énumérant celles-ci (900 rien que pour Rive Gauche lui-même). *« Evidemment, tout cela a fait l'objet d'analyses tout au long de la conception du projet »*. P. Magonette a rappelé que la Ville avait appelé à un bureau d'études spécialisé pour cet aspect des choses. Il en ressort, selon le Bourgmestre que, dans les cas à plus fortes affluences, quelques 8000 véhicules pourraient circuler dans cette zone, ce qui, suivant le Plan de mobilité, *« reste jouable »*. *« Bien sûr, il faudra, les premiers jours, une très bonne information afin d'éviter une mauvaise image. A la fois les responsables du centre commercial et ceux de l'asbl Charleroi Centre-Ville travaillent à une promotion autour de ces questions »*.

Réponse rassurante pour A. Tanzilli qui exprime des doutes quant la capacité des clients de ce centre commercial à spontanément utiliser les transports en commun », *priviliégiant le choix de la voiture »*.

Après les interventions, les questions d'actualité. Et en premier lieu deux, conjointes, portées par Luc Parmentier (Ecolo) et Sofie Merckx au sujet du plan de nominations concernant le personnel communal.

Dans le cadre du Pacte pour une fonction publique locale (et provinciale) solide et solidaire, L. Parmentier a rappelé que la Ville de Charleroi avait signé, en 2014, un protocole d'accord avec les organisations syndicales prévoyant trois cycles de nominations de statutaires par an soit 750 agents sur un cycle de 3 ans. *«Aujourd'hui, il apparaît que ce protocole n'a permis que la nomination de 280 agents. Pour l'année 2016, une enveloppe de 500.000€ était d'ailleurs prévue pour une nouvelle série de nominations mais que le Collège communal a décidé, lors de sa 2^e MB de la supprimer et de la reporter en 2017 (...)*

Malgré les difficultés budgétaires structurelles et conjoncturelles rencontrées par notre métropole de manière aigüe à l'aube de l'année 2017, le maintien de l'emploi et d'évolution des carrières de l'ensemble du personnel devraient rester une priorité au sein de notre administration » expliqua en substance L. Parmentier, appelant au passage l'autorité communale à renouer le dialogue avec les représentants de ses travailleurs.

S'agissant des représentants des travailleurs, Sofie Merckx insista sur les concessions importantes faites par les organisations syndicales en échange de la nomination des 750 agents qui ont accepté de postposer les discussions sur la suppression des barèmes E1 et D1, sur la revalorisation des chèques repas et des barèmes les plus bas. Elle regrette que la majorité ait essayé de faire porter le chapeau aux organisations syndicales.

«En 13 ans, argumenta le Bourgmestre P. Magnette, aucune nomination n'est intervenue au sein de la Ville de Charleroi. Quand cette nouvelle équipe s'est mise en place, nous avons décidé, après un dialogue avec les organisations syndicales, de renouer notamment un dialogue social de qualité et donc, de remettre en place, après 13 années d'interruption, un processus de nominations. Il a fait l'objet d'un protocole que nous avons signé ».

Que dit-il? Dans les grandes lignes que « *l'autorité s'engage à poursuivre la politique de nominations en fonction des moyens budgétaires disponibles. « En clair, la première année il a été dit qu'on ferait deux cents nominations, ce qui a été fait ».* Pour les années suivantes « *on ne peut pas prendre d'engagements chiffrés parce qu'on ne sait pas quels seront les budgets ».*

P. Magnette a aussi expliqué qu'après avoir procédé à ces deux cents premières nominations, *on s'est aperçu qu'il y avait de nombreuses anomalies; l'autorité s'est donc engagée à les corriger et à nommer au moins 50 personnes qui auraient dû l'être selon les critères et qui ne l'avaient pas été. « L'engagement a été tenu: Nous avons continué à dire que, dans les années qui viennent, nous procéderons en fonction des budgets disponibles, à des nominations autant qu'on peut le faire ».*

P. Magnette a aussi insisté sur le fait qu'il est apparu clairement aussi, après cette première vague de nominations, que l'opération n'était pas neutre financièrement: le coût réel d'une nomination étant d'environ 10.000€; « *Je reconnais que, pour 2016, cela ne s'est pas passé comme cela aurait dû se passer; je reconnais que les torts sont partagés ».*

Et pour la suite? « *La Ville de Charleroi est toujours dans une situation budgétaire très compliquée. Pour 2017, nous avons fait l'intégralité des économies en dépenses de fonctionnement tout en ne touchant pas à l'enveloppe du personnel ».* Pas de licenciement mais d'où l'obligation de faire des arbitrages. « *C'est un choix politique (tout comme l'ont été les décisions d'affecter les 2 millions d'économies réalisées lors du passage en zone de secours à la police et à l'instauration des garderies gratuites). « Dans le courant de l'année 2017, pour autant que le budget le permette (pendant ce temps, l'Administration effectuera toutes les simulations et calculera l'impact de la réforme des pensions de la fonction publique) nous veillerons à dégager des montants destinés à des mesures positives telles des nominations »*

Le Bourgmestre ajoute que les plans d'embauche sont exécutés, et, qu'aujourd'hui, il nous paraît impératif d'embaucher à la Ville de Charleroi à la fois pour créer de l'emploi et à la fois pour créer du service public de qualité ».

L. Parmentier regrette qu'on n'ait pu réussir à faire une provision de 500.000€ pour le problème Caterpillar, et ne voit pas pourquoi on ne peut pas faire une provision de 500.000€ pour prévoir des nominations pour 2017. Il ose espérer que le dialogue social « *grippé » entre l'autorité et les délégations syndicales-se remette en route.*

Sofie Merckx voit en l'invitation qui aurait été faite aux travailleurs d'aller consulter l'état d'avancement de leur dossier de nomination auprès de la GRH, un *manque de respect pour les gens »*, ajoutant que la Ville a *besoin d'agents qui soient motivés, qui veulent travailler, qui ont le droit à faire une carrière et avoir un salaire en fonction du nombre d'années prestées et un statut. Aujourd'hui, on ne remplace déjà qu'un départ sur 3. « Les derniers temps, vous vous êtes montrés courageux face à l'Europe, en tant que bourgmestre vous devez faire la même chose aujourd'hui pour maintenir et sauver cette ville »* conclut-elle.

« Cela n'a rien à voir avec l'Europe, reprit P. Magnette.

« Quand on est dans l'opposition, on peut tout dire puisque cela est permis- qu'il faut, qu'il faut, qu'il faut. Mais quand on est dans la majorité et qu'on a des responsabilités, on a des moyens disponibles. Il faut avoir conscience qu'il y a un cadre et une enveloppe et qu'avec celle-ci nous devons faire les meilleurs choix possibles ».

Encadrer les excès sur les réseaux sociaux, oui, mais comment? Dixit A. Dufrane (PS), qui citait l'exemple de 5 communes bruxelloises, une solution consisterait à élargir le champ d'application du RGP. *« La modification des règlements généraux de police et l'extension de leur champ d'application à ce type d'infraction permet aux communes de faire un travail que le parquet ne fait pas ou ne fait plus; pour les communes, il existe donc là une occasion de ne pas laisser impunies toute une série d'infractions ayant des conséquences néfastes sur le vivre ensemble ».*

« Au niveau du personnel, l'échevine Déléguée, F. Daspremont a rappelé la note de service adressée aux agents en date du 5 septembre dernier. En résumé, *« cette note disait que tout agent doit faire preuve de réserve et de mesure dans l'expression écrite et orale de ses opinions personnelles pendant et en dehors des heures de service, notamment sur les réseaux sociaux et plus précisément Facebook ».*

Après avoir rappelé les règles statutaires en vigueur à la Ville de Charleroi, l'édile a informé qu' *«une modification du RGP est en cours de réflexion afin de l'adapter à la loi du 24 juin 2013 sur les sanctions administratives communales ».* Cette infraction est reprise, a-t-elle ajouté, dans les infractions mixtes pour lesquelles un protocole facultatif doit être passé avec le parquet. *« Les villes et communes ont la possibilité, ou pas, de prendre cette infraction en amende administrative qui est fixée entre 1€ et 350€ maximum ou de laisser cette matière spécifique à la gestion complète du parquet ».* Donc, en résumé, *« tout est réglementé »*, conclut F. Daspremont.

Au point 6 de l'ordre du jour, le Conseil était invité à approuver l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'ICDI du 21 décembre 2016.

Le groupe Ecolo s'est abstenu. Au motif, a expliqué Xavier Desgain, *« qu'il n'y a pas d'augmentation d'actions de prévention prévues sur le territoire de la ville de Charleroi alors qu'elle a une quantité de déchets produite au-dessus de la moyenne régionale; que nous ne voyons pas, dans le plan stratégique, d'actions allant dans le sens de ce que le ministre Di Antonio souhaite- une généralisation des collectes de déchets organiques à l'ensemble du territoire régional; enfin, qu'on n'entrevoit pas une diminution des coûts de traitement quand c'est possible ».*

Abstention aussi du PTB, plutôt à cause du manque de dialogue social qui s'est fait jour au sein de l'intercommunale, X. Desgain regrettant le coût excessif des déchets, et la non incitation au tri de ceux-ci.

En urgence, le Conseil a ensuite approuvé l'ordre du jour de l'assemblée générale du 20 décembre 2016 d'Igretec. X. Desgain en a profité pour souhaiter que l'intercommunale ait, en 2017, alors que l'Ecopôle de Farciennes sera inauguré, une politique dynamique de recherche d'entreprises pouvant avoir des synergies entre elles. *« Ici, il s'agit pour elle d'aller au-delà de sa démarche traditionnelle en menant un véritable travail d'animation économique et de démarchage d'entreprises pour qu'elles se regroupent et qu'elles puissent effectivement profiter de la présence entre elles les unes les autres ».*

Le Conseil était invité ensuite à examiner la résiliation de la convention du 09/10/1991 réglant la gestion du Palais des Expositions.

Xavier Desgain s'interroge *sur la demande d'urgence car c'est, manifestement, un dossier complexe. L'examiner comme ça, dans l'urgence, compte tenu des enjeux, des éléments qui ne figurent pas dans le dossier et qui arrivent encore en cours de route, je pense que nous n'avons pas aujourd'hui une vision globale du dossier pour qu'on puisse prendre une décision en toute connaissance de cause ».*

Un avis partagé par S. Merckx, pour qui *« il aurait fallu mener des discussions en concertation avec les acteurs économiques, les citoyens et nous aussi, les conseillers communaux, rappelant toute l'émotion relevée face à cette fermeture et rappelant aussi qu'un tout premier combat consistait peut-être à s'opposer à cette nouvelle Directive européenne qui impose d'établir un nouveau marché de concession.*

Si aujourd'hui nous résilions la convention, nous risquons des frais à hauteur de 18 millions d'euros, soit 5 de plus qu'en cas de phasage des travaux. On risque le licenciement et-un arrêt total des activités pendant plusieurs années.

Quant à l'urgence, le Bourgmestre rappelle que ce oint a été inscrit dans les points complémentaires par le Collège du mardi 15 novembre, et que cette convention quoi qu'il arrive, *devra être résiliée à la fin de l'année 2017, que chaque mois qui passe est un mois de moins que l'on a pour trouver des solutions alternatives »* et que ce ne sont pas moins de 4 conseils juridiques, parmi lesquels les plus éminents experts, qui ont analysé le dossier et dont les avis convergent.

Pour X. Desgain, *sur le plan économique et par rapport au fonctionnement du PE, dire que pendant trois ans il n'y aura plus aucune activité, c'est mettre l'avenir du PE lui-même, en grand danger »* poursuit X. Desgain.

Les organisateurs de salons et ceux qui les fréquentent prendront d'autres habitudes, *en plus des questions pertinentes de licenciement de personnes. L'idéal eut été qu'on rénove une partie et on continue l'exploitation sur l'autre et vice et versa, quitte à accueillir les manifestations dans un espace un peu réduit. Au moins on garderait l'outil ».*

Par ailleurs, tout comme sa collègue S. Merckx, X. Desgain a insisté sur le coût que risquerait d'engendrer cette option.

Autre regret du conseiller: qu'il est envisagé une diminution, à terme (de la moitié?) de la surface d'exposition et que l'on ne dispose pas du budget nécessaire pour réaliser la rénovation énergétique du bâtiment.

Le Bourgmestre P. Magnette a bien expliqué que c'était, contrainte et forcée, que la Ville était allée dans cette direction. « *Evidemment, dit-il, que ça ne fait plaisir à personne cette idée qu'il faudra fermer le PE pendant 3 ans* ». Il a rappelé que dans le cahier des charges initial, il avait été bien demandé aux candidats soumissionnaires qu'une activité puisse être maintenue.

Mais dans ce dossier, deux choses ne sont pas à confondre a ajouté le président: le phasage des travaux et la problématique de la concession.

Rappelant que ce dossier a fait l'objet de 4 analyses juridiques.

Nous espérons, bien sûr, que ce soit une entreprise carolo qui, demain, puisse gérer cette nouvelle infrastructure. Mais on le fera en toute transparence et dans le respect complet de la légalité des marchés publics ».

P. Magnette a souligné que cette problématique du dédit, tôt ou tard, allait donc se poser.

Quant aux travaux, il a rappelé qu'il avait bien insisté auprès du bureau d'études (choisi par la société soumissionnaire) que tout soit fait pour qu'on puisse maintenir une activité durant l'exécution de ceux-ci.

« Il nous a été répondu qu'il fallait s'attendre à un surcoût financier de l'ordre de 15% et un allongement de la durée du chantier de 18 mois. C'est ce qui nous a amenés à considérer que nous ne pouvons pas prendre ce risque. Nous avons connu assez de difficultés dans d'autres dossiers Feder pour risquer de perdre l'intégralité des subsides. Nous sommes par ailleurs bien conscients des difficultés que cela pose à la société qui gère aujourd'hui le PE. Parce que nous restons ouverts au dialogue, nous avons pris contact avec elle afin de voir s'il est possible d'envisager un certain nombre de solutions (alternatives). Nous allons y travailler. De même que nous travaillons avec un certain nombre d'opérateurs publics de la région à voir comment nous pourrions, ensemble, aider le personnel ».

A ce stade, le bourgmestre a dit n'espérer qu'une chose: que la société PE vienne avec un projet qui soit conciliable avec les contraintes techniques et juridiques. Il a précisé d'autre part que la Ville avait demandé à maintenir l'activité sur l'ensemble de l'année 2017, à la fois pour des raisons sociales et, de l'autre, afin de permettre à la société en question de se retourner

Sans entendre d'autres interprétations, je ne peux pas me prononcer en âme et conscience » fit valoir in fine Malika El Bouezgui (Ecolo).

Le Conseil a ensuite approuvé la modification du règlement communal pour le stationnement des véhicules, exercices 2017/2021.

Sofie Merckx regrette *« un projet de parking payant qui bouleversera le quotidien de la majorité des Carolos; un projet selon elle injuste, antisocial et inefficace (...). La majorité a concocté son projet sans l'avoir pensé jusqu'au bout* ».

X. Desgain: *« Vous apportez quelques modifications au règlement qui montrent que la première adoption avait été un peu rapide* » dit-il en substance. *« Il faut parfois prendre le temps d'écouter, de mettre en discussion les propositions et les adapter ensuite, et non l'inverse. Cela ne change rien sur le fond en ce qui nous concerne* ». Tant

qu'il n'y aura pas d'amélioration de la desserte de transports en commun au sein de la Ville de Charleroi, dit-il, cette mesure s'apparente à une mesure financière.

Monsieur Desgain s'est également exprimé sur l'intercommunale IPFH, se réjouissant que l'intercommunale envisage d'investir dans la production d'énergies renouvelables dans la province du Hainaut et demandant que l'intercommunale étudie le bon moment et la bonne façon de vendre ses participations dans Engie et Suez car elles ne sont pas stratégiques, et concernent un soutien aux énergies fossiles et nucléaires qui s'oppose aux investissements de l'intercommunale dans le renouvelable.

Le bg P. Magnette a dit prendre acte de la remarque et ne pas douter du relais que se chargeraient d'assurer vers les instances concernées les conseillers administrateurs.

La partie publique du Conseil s'est clôturée avec des remarques de l'opposition concernant l'inscription en urgence d'un nombre de points importants.

P. Magnette a dit prendre acte de la remarque mais précisé que « *on fait tous pour un mieux pour que la ville soit gérée le mieux possible, et donc, de temps en temps, cela suppose de comprimer un peu les délais* ».